

**COMMUNE DE PERON (AIN)****EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 01 avril 2025

**Objet : VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE A UN PARTICULIER  
BOIS NON VENDABLE A UNE ENTREPRISE**

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique BLANC Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 14

Nbre votants : 17

**Etaient présents**

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,  
Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, Adjoints,  
M. Blanc Jérémy, Conseiller Délégué,  
Mmes De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise,  
Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales,  
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Visconti Régis,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés**

M. Pons Alexandre, Adjoints,  
Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère,  
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,  
M. Martinod Guillaume, Conseiller, a donné une procuration à M. Visconti Régis, Conseiller,  
Mme Golay-Ramel Martine, M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

Madame le Maire indique que des bois de chauffage ont été saisi par la justice parcelles 55 et 56 pour environ 30m3.

Madame le Maire précise que Monsieur Geoffrey BEQUEREL, garde forestier de l'Office National des Forêts a découpé quelques morceaux afin de voir l'état du bois.

Madame le Maire expose, sur les dires de Monsieur Geoffrey BEQUEREL, que le bois était assez abîmé et qu'il ne peut pas être vendu à un professionnel en l'état, néanmoins, il peut convenir à un particulier même si une partie risque de ne pas pouvoir être utilisée.

Madame le Maire propose, à la demande de Monsieur Geoffrey BEQUEREL, de lui vendre ce bois pour refaire son stock de bois de chauffage pour un montant de 10€/m3 soit un total de 300 €.

DONNE un avis favorable à la demande de Monsieur Geoffrey BEQUEREL, de lui vendre le bois de chauffage invendable à un professionnel, vu son état, pour refaire son stock de bois de chauffage pour un montant de 10€/m<sup>3</sup> soit un total de 300 €.

Fait et délibéré, les jour et mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire.

